NOTE D'INFORMATION

CFG Profil Conservateur

Nature juridique
FCP

Société de gestion
CFG Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP18066 en date du 25/06/2018.

Directeur
Hicham ELALAMY

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CFG Gestion** sise à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représentée par **M. YOUSSEF BERDAI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

CFG Gestion
S.A au Capital de 5 000 000 Dh
Siège Social: 5/7, Rue Ibnou Toufail
CASABLANCA - 20 100
Tél: (212-22) 25 00 50
Fax: (212-22) 98 26 16

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

ME

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CFG Profil Conservateur**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000038176**
- Date et référence de l'agrément : **09/05/2018, GP18023**
- Date de création : **17/05/2018**
- Siège social : **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er Janvier** au **31 Décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **CFG Gestion** sise à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représentée par **M. YOUSSEF BERDAI**
- Etablissement dépositaire : **CFG BANK** sis à **5-7 Rue Ibn Toufail, Quartier Palmier- Casablanca** représenté par **Youness BENJELLOUN**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CFG Gestion	Yasmine El Yakoubi	05 22 48 82 41
CFG BANK	Yasmine EL YAKOUBI	05 22 48 82 41

- Commissaire aux comptes : **Cabinet HDID & ASSOCIES** représentée par **M. Mohamed HDID**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations OMLT**
- Sensibilité min : **1.1 (Exclu)**
- Sensibilité max : **2 (Inclus)**
- Indice de référence : **50% MBI CT et 50% MBI MT (publiés par BMCE Capital)**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du fonds est d'offrir aux souscripteurs dont le profil est « conservateur* » un véhicule de placement obligataire investit uniquement en produits de taux qui surperforme, sur un horizon de placement recommandé de 1 an, son indice de référence.**

 (*) Selon CFG Gestion, un profil conservateur correspond aux souscripteurs souhaitant investir sans prendre de risque même si le rendement est moins élevé.
- Stratégie d'investissement :

 Le fonds sera en permanence investie à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyen long terme », créances représentatives des opérations de

ME

pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. En effet, ce fonds est composé d'actifs très peu risqués.

Le gestionnaire du fonds sélectionne ces actifs selon les critères suivants :

- Aucun placement en actions

- Uniquement des placements dans des produits monétaires et obligataires court et moyen terme ayant une sensibilité inférieure ou égale à 2.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds sera géré selon une gestion d'allocation d'actifs active et flexible, à travers des investissements principalement dans les OPCVM de CFG Gestion mais également dans les produits suivants :

- Titres de créances négociables

- Obligations

- Parts d'OPCVM (autres que ceux gérés par CFG Gestion)

- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur

- Produits bancaires (Bons de caisse, Dépôts à terme, etc...)

- Liquidités

- Tout autre produit permis par la réglementation en vigueur.

De plus, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions. Enfin, un comité d'investissement sera tenu trimestriellement pour dicter les orientations générales du trimestre et définir une allocation cible et un comité de gestion est tenu au minimum une fois par mois pour affiner les décisions prises lors du comité d'investissement et détailler les choix d'investissements.

- Durée de placement recommandée : **1 an**
- Souscripteurs concernés : **Personnes morales et physiques**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès publication de la note d'information**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne (tous les jours ouvrés).**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne (tous les jours ouvrés). Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion du FCP ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de CFG Gestion et/ou du réseau placeur de CFG Bank, chaque jour ouvré ou**

si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit, avant 11h pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5 % HT maximum des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **Toute exonération demeure à la discrétion du réseau placeur..**

- Frais de gestion :
 - **2%,Les frais de gestion devant être encourus par OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CFG Gestion**
 -

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1) Frais dépositaire	0,04% HT
2) Commission AMMC	0,025% HT
3) Frais Commissaires aux comptes	20 000 dhs HT
4) Frais Maroclear (Mensuels)	300 dhs HT
5) Frais Maroclear (Trimestriels)	Selon les conditions en vigueur
6) Gestion financière, administrative et reporting	le solde(*). (*) = Frais de gestion-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)

ME